

Adresser toute correspondance à :

28. Boulevard Foch
BOITE POSTALE 539
56805 PLOERMEL Cedex

Etude ouverte de :
9h à 12h
13h30 à 18h et 17h le vendredi
Fermée le Samedi
Sur rendez-vous uniquement

Tel : 02.97.74.05.38
Fax : 02.97.74.15.02

Mail : scpbinard-lebechennec@notaires.fr

Parking place de la Mairie

VENTE DE VOTRE APPARTEMENT

Dossier :

Pourquoi ce document ?

V/Réf :

Plusieurs lois récentes vous obligent à garantir l'acheteur de votre bien immobilier sur de nombreux points. Par ailleurs, la jurisprudence impose au vendeur une obligation de transparence et d'information à l'égard de son acquéreur. Enfin, le régime des plus-values immobilières nécessite désormais une analyse préalable pour déterminer avec précision l'impôt éventuel devant être prélevé sur le prix de vente.



Visio conférence

L'objet de ce document est de nous permettre de préparer au mieux l'acte de vente afin qu'il corresponde exactement à la situation de votre bien et aux accords intervenus avec votre acquéreur. Il nous permet également de vous conseiller utilement en attirant notre attention sur telle ou telle particularité de votre opération.

Nous vous remercions de prendre le temps de le remplir soigneusement en répondant aux questions ou en entourant le « oui » ou le « non » selon les cas, et en n'omettant pas de le dater et de le signer à la fin.

Bien entendu, nous sommes à votre disposition pour vous aider si vous rencontrez une difficulté pour répondre aux questions. De même, n'hésitez pas à nous contacter pour demander à la personne qui s'occupe de votre dossier ou au notaire un rendez-vous téléphonique ou à l'Etude, pour toute explication sur le déroulement de votre opération.

Le présent document comporte :

- ❖ La liste des pièces à nous transmettre pour la préparation de votre dossier
- ❖ Un questionnaire concernant le bien à vendre
- ❖ Deux annexes :
 - Des questionnaires d'état civil à compléter par chacun des vendeurs
 - Un formulaire concernant le mobilier que vous laisserez dans votre appartement